

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A autorisé la Présidente du Conseil départemental à signer la convention relative à l'organisation des commissions de sélection professionnelle par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire, dont le projet est joint en annexe au rapport , et à signer , en cas de besoin des avenants.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée